



Redevances de procédure - INPI

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/01/2016
- Dernière mise à jour de la fiche : 26/01/2016

REDEVANCES DE PROCEDURE – INPI

Tarifs au 1er juillet 2015

INTITULÉS	TARI
BREVETS D'INVENTION, CERTIFICATS D'UTILITE ET CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES PROTECTION	
Dépôt d'une demande de brevet ou de certificat d'utilité sous forme papier	36 €
Dépôt d'une demande de brevet ou de certificat d'utilité sous forme électronique	26 €
Dépôt d'une demande de certificat (n'incluant pas la première annuité de maintien en vigueur)	520 €
Rapport de recherche	520 €
Rapport de recherche concernant une demande sous priorité étrangère accompagnée d'un rapport de recherche reconnu équivalent au rapport de recherche national par décision du Directeur général de l'INPI	156 €
Nouvelles revendications entraînant rapport de recherche complémentaire	520 €
Revendication, soit au moment du dépôt, soit à la modification, à partir de la 11ème	42 €
Rectification d'erreurs matérielles par requête	52 €

Requête en poursuite de procédure	104
Requête en limitation	260
Délivrance et impression du fascicule	90
Maintien en vigueur d'un brevet ou d'un certificat d'utilité :	
deuxième annuité	38
Troisième annuité	38
Quatrième annuité	38
Cinquième annuité	38
Sixième annuité	76
Septième annuité	96
Huitième annuité	136
Neuvième annuité	180
Dixième annuité	220
Onzième annuité	260
Douzième annuité	300
Treizième annuité	350
Quatorzième annuité	400
Quinzième annuité	450

Seizième annuité	510
Dix-septième annuité	570
Dix-huitième annuité	640
Dix-neuvième annuité	720
Vingtième annuité	790
Redevance annuelle de maintien en vigueur d'un certificat complémentaire	940
Dépôt d'une demande de prorogation d'un CCP relatif à un médicament ayant fait l'objet de recherches en vue d'un usage pédiatrique	470
Recours en restauration	156
BREVETS EUROPEENS	
Publication de traduction ou de traduction révisée des revendications d'une demande de brevet ou des revendications d'un de brevet européen	36 €
Etablissement et transmission de copies de la demande de brevet européen aux Etats destinataires	26 €
En plus par page et par exemplaire	0,75
DEMANDES INTERNATIONALES (PCT)	
Transmission d'une demande internationale	62 €
Préparation d'exemplaires complémentaires : par page et par exemplaire	0,75

Supplément pour paiement tardif	50 % des impayées au-delà de 62 € et correspondant à la taxe intérieure de consommation
MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE	
Premier dépôt jusqu'à trois classes (sous format papier)	250 €
Premier dépôt jusqu'à trois classes (sous format électronique)	210 €
Par classe de produits ou de service (au-delà de trois)	42 €
Régularisation, rectification d'erreur matérielle	104 €
Opposition	325 €
Renouvellement jusqu'à trois classes	250 €
Par classe de produits ou de service (au-delà de trois)	42 €
Demande d'inscription au registre international des marques	62 €
Requête en relevé de déchéance	156 €
DESSINS ET MODELES	
Dépôt du dossier de demande d'enregistrement	39 €
Supplément par reproduction déposée en noir et blanc	23 €
Supplément par reproduction déposée en couleur	47 €
Prorogation de protection (par dépôt)	52 €

Régularisation, rectification d'erreur matérielle, requête en relevé de déchéance	78 €
Enregistrement et gardiennage ou prorogation d'enveloppe spéciale	15 €
REDEVANCE COMMUNE PAUX BREVETS D'INVENTION, CERTIFICATS D'UTILITE, CERTIFICATS COMPLEMENTAIRES DE PROTECTION, LOGICIELS, MARQUES, DESSINS ET MODELES-PALMARÈS RECOMPENSES	
Supplément pour prorogation tardive ou paiement tardif de la redevance de prorogation	50 % de la redevance correspondante
Renonciation	27 €
Demande d'inscription sur le registre national (par titre)	27 € avec un supplément de 270 € lors de la demande d'inscription si celle-ci vise plusieurs titres
Supplément pour traitement accéléré d'une demande d'inscription (par titre)	52 €
Enregistrement d'un palmarès, d'une récompense ou d'une transcription d'une déclaration de cession ou de transmission	27 €
Inscription d'un changement de nom, de forme juridique ou d'adresse	Gratuit
DROITS VOISINS DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE	
Topographie de produits semi-conducteurs, dépôt et conservation	79 €
Topographie de produits semi-conducteurs, inscription d'un acte modifiant ou transmettant ses droits	27 €
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	
Immatriculation principale d'une personne physique requise pour cause de création d'établissement	Gratuit
Immatriculation d'une personne morale (constitution sans activité ou avec création d'établissement)	Gratuit

Immatriculation principale requise suite à la prise d'un fonds en location gérance pour une personne physique	5,90
Immatriculation principale requise suite à la prise d'un fonds en location gérance pour une personne morale	11,60
Immatriculation principale requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) et pour toute autre cause (donation, transmission de patrimoine, héritage, transfert hors ressort), ou faisant suite à la caducité d'une inscription précédente pour une personne physique	5,90
Immatriculation principale requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) et pour toute autre cause (donation, transmission de patrimoine, héritage, transfert hors ressort), ou faisant suite à la caducité d'une inscription précédente pour une personne morale	11,60
Immatriculation secondaire suite à création (personne physique ou morale)	Grat
Immatriculation secondaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce pour une personne physique	5,90
Immatriculation secondaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce pour une personne morale	11,60
Toute inscription complémentaire pour une personne physique	5,90
Toute inscription complémentaire pour une personne morale	5,90
Toute inscription modificative y compris transfert autre que transfert hors ressort et prise d'activité morale pour une personne physique (ne sont pas concernées les personnes physiques exerçant une activité commerciale et bénéficiant du régime prévu à l'article L 133-6-8 du Code de la sécurité sociale)	5,90
Toute inscription modificative y compris transfert autre que transfert hors ressort et prise d'activité morale pour une personne morale	5,90
Radiation au registre du commerce et des sociétés	Grat
Dépôt des comptes annuels pour les sociétés	5,45

Dépôt d'actes constitutifs pour les personnes morales	Gratuit
Dépôt d'actes modificatifs pour les personnes morales	5,90
Conversion du capital social d'une société à l'euro près (inscription modificative)	Gratuit
Conversion du capital social d'une société à l'euro près (acte modificatif)	Gratuit
INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	
Demande d'homologation de cahier des charges d'indication géographique	350
Demande de modification du cahier des charges homologué	350

Peuvent bénéficier d'un tarif réduit les personnes physiques, les organismes à but non lucratif dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche, les entreprises dont le nombre de salariés est inférieur à 1 000 et dont 25 % au plus du capital est détenu par une autre entité ne remplissant pas la même condition.

Les dates auxquelles les redevances sont considérées comme acquittées sont les suivantes :

MODES DE VERSEMENT		DATES D'EFFET
Mandat postal Chèque bancaire Ordre de prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'INPI	Envoyé directement à l'adresse désignée par décision du Directeur général de l'INPI	Date d'envoi de l'effet (le cas échéant la date de la poste faisant foi)
Chèque bancaire Ordre de prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'INPI	Remis directement aux guichets du siège de l'INPI	Date de remise de l'effet
Numéraire	Remis directement aux guichets du siège de l'INPI	Date du paiement
Virement bancaire	Sur le compte de l'agent comptable de l'INPI	Date de crédit du compte

Carte bancaire	En ligne sur le site www.inpi.fr ou aux guichets du siège de l'INPI	Date du paiement
----------------	--	------------------

Sources :

- Arrêté du 10 juin 2015 portant modification de l'arrêté du 24 avril 2008 relatif aux redevances de procédures perçues par l'Institut national de la propriété industrielle